

## Droits de la personne et commerce

### Contexte stratégique

1. Bien qu'il soit généralement reconnu que le Canada devrait appuyer de bonnes pratiques en matière des droits de la personne dans les pays avec lesquels il entretient des relations de commerce et d'investissement, il existe des *questions immédiates* qui compliquent l'élaboration de politiques. Ces questions portent notamment sur les sujets suivants : quels sont les droits humains fondamentaux ou les normes de travail de base? Comment définit-on les droits collectifs par rapport aux droits individuels?
2. Il existe divers points de vue et positions sur le rôle du capital et du gouvernement en ce qui concerne les droits de la personne. Néanmoins, nous pouvons chercher à adopter progressivement une certaine *responsabilité* des entreprises aussi bien que du gouvernement envers le public qui augmentera le respect des droits de la personne. L'intérêt manifesté actuellement à l'égard des codes et des étiquettes reflète cette recherche des mécanismes de responsabilité.
3. Les sociétés canadiennes peuvent-elles *refléter les valeurs de leur pays* si nous ne pouvons pas définir ce qu'est une société canadienne? Par exemple, dans le secteur minier, certaines sociétés « canadiennes » menant des activités à l'étranger n'ont pas d'opérations d'exploration ou de production au Canada.
4. Si le gouvernement canadien doit exercer une *plus grande influence* sur les droits de la personne à l'échelle internationale, certains pensent qu'il a besoin d'examiner les stratégies pour éviter d'être accusé d'extra-territorialité ou d'impérialisme culturel. D'autres suggèrent que de telles accusations émanent principalement des gouvernements, et non des peuples auxquels ils refusent d'accorder les droits.
5. En supposant que le capital, plutôt que le gouvernement, offre le principal moyen d'influencer les droits de la personne, nous acceptons le « déclin de l'influence de l'État » et permettons à celui-ci de *déléguer ses responsabilités*. Le gouvernement canadien a refusé de lier les relations économiques aux questions des droits de la personne, même dans des situations d'abus les plus flagrants, comme en Indonésie.